

## Monsieur le Premier Ministre, il y a Urgence pour la Petite Enfance !

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 16 décembre 2024 – Suite à la nomination du nouveau Premier Ministre, la Fédération Française des Entreprises de Crèches appelle le futur Gouvernement à agir en concertation avec les acteurs en faveur de l'avenir de la France.

### La Petite Enfance est la première marche vers le rétablissement de la France !

Depuis 2011, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 415 000, soit -17 %. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il y a 2 millions d'enfants de moins de 3 ans en France, ce qui est largement insuffisant pour assurer l'avenir de la France<sup>1</sup>.

La Fédération Française des Entreprises de Crèches appelle le nouveau Premier Ministre à mettre en œuvre le Pacte national pour la Démographie porté par le Haut-Commissaire au Plan François Bayrou en mai 2021.

« C'est pourquoi, plus encore, il importe de reconstruire un consensus sur notre politique démographique afin d'installer à nouveau un climat de confiance.

Ceci implique **une politique ayant quatre caractéristiques** :

**1. la globalité** : il faut envisager la politique de soutien à la natalité dans tous ses aspects car il est démontré qu'un seul levier n'est pas, pris isolément, assez efficace.

**2. la cohérence** : forte d'une orientation claire, cette politique doit avoir un objectif : celui de soutenir la natalité. Les autres objectifs sociaux comme la lutte contre les inégalités – tout aussi légitimes naturellement – doivent faire l'objet d'autres instruments.

**3. la continuité** : la politique de soutien à la natalité ne doit pas constituer une variable d'ajustement, notamment pour rééquilibrer les comptes publics. La question démographique est si structurante qu'elle doit échapper à des logiques conjoncturelles.

**4. la lisibilité** : nos concitoyens doivent pouvoir prendre conscience très simplement du soutien que le pays leur apporte dans le projet d'avoir un enfant. Chaque méandre administratif est un obstacle à l'objectif que nous nous assignons.

*La France a sans doute plus besoin encore que ses voisins d'une démographie dynamique car son modèle social repose, pour beaucoup, sur la solidarité entre les générations. Il est nécessaire pour le préserver de disposer d'une pyramide de la population plus équilibrée.* »<sup>2</sup>

### Les travaux sur toutes les crèches doivent se poursuivre sur la qualité d'accueil due aux enfants et aux professionnels qui les accueillent

A quelques jours du déploiement du Service Public de la Petite enfance qui repose sur tous les modes d'accueil dont les crèches privées,

Alors que les multiples rapports constatent des difficultés dans toutes les crèches de tous statuts juridiques,

Alors que la pénurie de personnels touche toutes les crèches de tous statuts juridiques,

Alors que l'ensemble des acteurs, de tous statuts juridiques, demandent régulièrement des réformes structurantes pour la qualité d'accueil des enfants et des professionnels,

**La Fédération Française des Entreprises de Crèches appelle le nouveau Gouvernement à agir pour la Petite Enfance** et, concrètement, demande **l'ouverture immédiate d'une concertation sur les actions urgentes pour la Petite Enfance suivantes** :

- L'ouverture du bonus attractivité à tous nos salariés,
- La formation en urgence de nouveaux professionnels notamment en faisant progresser ceux qui sont déjà salariés de nos établissements,
- Un calendrier réaliste d'application des mesures relatives à la qualité d'accueil tenant compte des capacités réelles de formation des écoles,
- Des financements publics qui suivent a minima l'augmentation des couts, dans toutes nos structures PAJE comme PSU (revalorisation des plafonds horaires du CMG comme de la PSU, prises en compte de l'augmentation du coût du travail et de l'inflation).

<sup>1</sup> Rapport ONAPE décembre 2024 : <https://www.calameo.com/read/007557337cab500c986ca>

<sup>2</sup> Page 41 « Démographie : la clé pour préserver notre modèle social » François Bayrou. Haut-Commissariat au plan. 16/05/2021 Document téléchargé depuis <https://www.documentation-administrative.gouv.fr/adm-01859236>

La FFEC demande que le seul guide des travaux des autorités soit **l'intérêt supérieur des enfants, sans parti pris dogmatico-idéologique**, car tous les travaux des administrations le démontrent : **ce n'est pas le statut juridique qui fait la qualité d'accueil** et les dysfonctionnements de certains ne doivent pas jeter l'opprobre sur l'ensemble du secteur.

Afin de rétablir la confiance par la transparence, la FFEC réitère sa volonté de **règles nationales, publiques, exhaustives et opposables relatives à la qualité et à son contrôle** pour toutes les crèches de tous statuts juridiques prévoyant les points de contrôle, les modalités de contrôles et les sanctions associées aux éventuels manquements et **rendant accessibles à tous les résultats** de ces contrôles sur le modèle [Alim-confiance](#) (applicable en matière de sécurité des aliments)

Comme elles l'ont toujours fait, les 1 100 entreprises de la Fédération se tiennent à l'entière disposition du Parlement et du Gouvernement pour contribuer efficacement à la conception d'une offre d'accueil qui réponde aux besoins des parents et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

**Les entreprises de crèches et de micro-crèches de la FFEC invitent le Premier Ministre et la/le futur(e) Ministre en charge de la Petite Enfance et l'ensemble des Députés et Sénateurs à venir échanger avec les 3000 crèches et micro-crèches adhérentes, partout en France**, afin de constater la qualité de service rendue aux enfants et aux familles, par des professionnels engagés et remarquables de professionnalisme.

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale - 06 38 54 49 73 [elsahervy@ff-entreprises-creches.com](mailto:elsahervy@ff-entreprises-creches.com)

#### **A propos de la FFEC : chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **1 100 entreprises** adhérentes représentant **3 000 établissements**, soit plus de **68 000 places de crèches** en France et employant **28 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

*La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour [ses membres](#)<sup>3</sup> qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une [Charte éthique](#) rappelant leurs engagements notamment pour la bientraitance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.*

---

<sup>3</sup> La FFEC rappelle que l'entreprise People & Baby n'est plus adhérente depuis 2011 de la FFEC et qu'elle est désormais membre de la Fédération du service aux particuliers ([FESP](#))